
RÈGLEMENTS

1. Je déclare ne pas avoir connaissance d'un élément qui s'opposerait à la délivrance de la licence sollicitée.
2. La participation à n'importe quelle compétition de triathlon ou des disciplines associées à l'étranger ou par une autre organisation locale doit être approuvée par la FMTri et la demande doit être faite par écrit dans un délai de 15 jours précédent la compétition. (Pour ceux qui ont la nationalité mauricienne).
3. Je m'engage à respecter les statuts et règlements de la Fédération Mauricienne de Triathlon (FMTri), de l'Union Internationale de Triathlon (TIU), de l'Union Africaine de Triathlon (ATU).
4. Je participerai aux compétitions ou manifestations de Triathlon ou des disciplines associées d'une manière sportive et loyale. Je me soumettrai aux éventuelles sanctions prononcées à mon égard et je m'engage à porter les appels et litiges devant les instances prévues aux règlements. Sous cette réserve, je soumettrai tout litige éventuel avec l'ITU **exclusivement aux tribunaux du siège de l'ITU et le CAS, à l'exclusion d'un tribunal civil.**
5. Pour le cas où je participe à une épreuve de triathlon, de duathlon ou des disciplines associées où il est organisé un contrôle antidopage en vertu du règlement du contrôle antidopage de l'ITU et du WADA, j'accepte de me soumettre à ce contrôle antidopage.
6. J'accepte que les résultats d'analyse soient rendus publics et communiqués en détail à mon club/équipe/groupe sportif ou à mon soigneur ou médecin.
7. J'accepte que tous les échantillons d'urine prélevés deviennent la propriété de l'ITU qui peut les faire analyser notamment à des fins de recherche et d'information sur la protection de la santé.
8. J'accepte que mon médecin ou le médecin de mon club/équipe/groupe sportif communique à la FMTri et à l'ITU la liste des médicaments pris et des traitements subis avant une compétition ou manifestation de triathlon ou des disciplines associées.

.../..Page 2

9. Je m'engage à m'abstenir de toute déclaration publique écrite, parlée ou par d'autres moyens, qui serait susceptible de ternir l'image ou la réputation de la Fédération Mauricienne de Triathlon.

CONDITIONS D'OBTENTION POUR UNE LICENCE:

- ❖ Autorisation parentale pour les mineurs,
- ❖ Certificat médical d'aptitude à la pratique du triathlon ou de duathlon de moins de trois mois le jour de la demande, (original)
- ❖ Formulaire de demande dûment complété.
- ❖ Paiement de la cotisation pour la licence.
- ❖ En cas de perte, une nouvelle licence coutera Rs 800-.

12. Je m'engage à présenter ma licence à chaque compétition, condition obligatoire pour l'acceptation de ma participation.

Date:.....

Nom & Signature du demandeur/tuteur:

Signature du Président du Club: